

Appel à projets 2019

Langues en Scène : un festival en 3 temps

1. **Résidence d'écriture de théâtre en langues régionales** (4000€ par auteur, 2000€ par lieu)
2. **Aide à la création** (Enveloppe globale de 24.000€, à répartir entre les 3 lauréats, selon les projets)
3. **Festival Langues en Scène**

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

Préambule

L'atelier « culture » dans le cadre des Assises de la langue et de la culture régionales lancées par la Région a identifié trois problématiques : la transmission culturelle, la création et la diffusion. Pour partager la culture régionale, il faut d'abord la connaître. Pour la connaître, il faut la voir et l'apprécier. Il faut donc créer et faire circuler les productions en langue régionale et les ancrer dans leur temps.

Le présent appel à projets s'inscrit dans une volonté de renouveau de la création en langues régionales, et tout particulièrement du théâtre, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'auteurs, de compagnies et de spectateurs.

Le théâtre demeure une composante dynamique de la vie culturelle locale et du maintien de la pratique des langues régionales. Force est de constater cependant qu'il s'appuie avant tout sur un répertoire traditionnel et conventionnel, qui semble aller de pair avec l'appauvrissement de la langue régionale et le vieillissement du public. Pour répondre à cette situation préoccupante et promouvoir la création contemporaine, la Région Grand Est organise le Festival de théâtre « Langues en scène » et soutient ainsi l'écriture et la production de pièces en langues régionales (présentées avec un surtitrage en français).

Article 1 - Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projets vise à sélectionner des projets d'écriture de pièces de théâtre en langues régionales, grands publics et/ou familiales, qui seront finalisées par une compagnie professionnelle.

Par « langues régionales », on entend la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard, ainsi que les parlers ardennais, champenois, lorrain, vosgien, wallon, welche ou yiddish.

L'appel à projets vise l'écriture de **textes inédits ou la traduction en langue régionale de textes contemporains**. Des pièces de répertoire ne pourront être proposées qu'au titre d'une réécriture dans un langage contemporain et d'une adaptation donnant de l'actualité au texte.

Les auteurs disposent de toute liberté pour définir le thème de leur pièce, dès lors qu'il interpelle le spectateur d'aujourd'hui et suscite son émotion. La tonalité pourra être comique, dramatique, musicale... Cependant **les pièces de boulevard et les vaudevilles ne sont pas éligibles**.

Pour des impératifs de diffusion des pièces, les auteurs sont invités à écrire une œuvre destinée à tous les publics et/ou un public familial (pour avoir des sujets plus abordables permettant de venir au

spectacle, en famille, en créant du lien intergénérationnel...), et à prendre en compte les contraintes techniques et budgétaires liées à la diffusion (décors, costumes, régie, durée, nombre d'artistes sur scène...) et au surtitrage en français. La durée de la pièce lors de son interprétation ne pourra être inférieure à 70 minutes.

Compte-tenu du partenariat existant avec l'Académie de Strasbourg, le travail d'écriture et de représentation devra s'accompagner (uniquement dans cette Académie) d'un travail avec des collégiens ou lycéens, en partenariat avec l'Education Nationale qui prendra en charge le suivi de l'action. Les frais d'intervention seront pris en charge selon les modalités prévues dans l'article 6. Dans les autres Académies (où les partenariats restent à développer), le travail d'écriture se fera avec les associations, des jeunes auteurs/artistes, avec des responsables de lieux de diffusion, avec des compagnies amateurs, avec le public...

Article 2 – Bénéficiaires

Le travail devra être obligatoirement une coopération entre un **auteur** (amateur ou professionnel) et une **compagnie professionnelle** qui jouera le texte (et dont l'auteur peut faire partie), et **un lieu** où sera écrit le projet.

L'accès est ouvert à tous les auteurs ayant ou non une première expérience d'écriture. L'inscription est libre et gratuite. Chaque participant ne peut concourir qu'avec un seul projet. S'il y a co-auteurs, l'aide est versée à un seul lauréat.

Article 3 – Calendrier

L'appel à projets est ouvert du 25 septembre au 15 novembre 2019. Trois lauréats seront retenus, pour un travail d'écriture entre mi-novembre 2019 et fin-mars 2020, fait en parallèle du travail avec les collégiens/lycéens ou autres.

Les lauréats s'engagent à remettre le texte définitif de la pièce au plus tard le 31 mars 2020, en vue d'une création présentée au public dans le cadre du festival Langues en scène (janvier 2021).

Article 4 – Modalités de candidature

Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

- La fiche réponse de candidature et d'engagement
- Le curriculum vitae de l'auteur
- Un exemplaire d'un texte de l'auteur déjà achevé (publié ou non)
- Un synopsis de la pièce en langue régionale (3 feuillets au maximum) accompagné de sa traduction en français
- L'ébauche d'une séquence dialoguée en langue régionale.
- Une proposition de travail pédagogique avec des collégiens/lycéens (Académie de Strasbourg), avec des associations etc... (hors Académie de Strasbourg) axée sur le travail d'écriture

Seuls les dossiers complets en conformité avec le présent règlement seront présentés au jury. Les dossiers ne seront pas restitués aux participants.

Article 5 – Modalités de sélection

La Région Grand Est sélectionnera le ou les projets sur la base des critères suivants :

- Originalité et modernité du texte,
- Qualité du style et des dialogues,

- Construction dramatique de la pièce,
- Intérêt de l'histoire et des personnages, actualité du thème, capacité à susciter la réflexion,
- Capacité à émouvoir,
- Capacité de travail pédagogique autour du texte, avec les collégiens / lycéens
- Possibilité de développer des scénographies et des mises en scène originales
- Logique économique du projet

Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet. Le jury n'aura pas à justifier son/ses choix.

Article 6 – Montant de l'aide et modalités de versement

- Le(s) auteur(s) lauréat(s) reçoivent une aide directe de 4 000 euros pour l'écriture ;
- Le lieu de résidence d'écriture bénéficie d'un soutien de 2 000 euros pour couvrir différents frais liés aux échanges prévus dans le cadre de la résidence (accompagnement du lieu de résidence, interventions d'experts, collaborations artistiques, accueil de publics).
L'aide est versée en une seule fois, au lancement de la résidence, attesté par le lieu d'accueil.
- Les frais d'intervention avec les collégiens / lycéens seront pris en charge par le fonds commun LCR dans le cadre du dispositif d'action culturelle en langue régionale, à hauteur de 50€ par heure et dans la limite d'une enveloppe de 25 heures par projet (Académie de Strasbourg).
- L'aide à la création est de 24.000 euros à répartir entre les différents lauréats, en fonction du projet.
- Les frais de surtitrage (matériel, traduction, personnel) et les frais annexes seront pris en charge par les compagnies lauréates

Article 7 - Modalités pratiques diverses

Les lauréats fourniront aux salles/lieux de diffusion et à la Région Grand Est :

- Des supports de communication (dossier de présentation, fiche technique et des photos haute définition exploitables et valorisantes permettant de faire un travail de promotion en direction du public).
- Une série de mots de vocabulaire en langue régionale en rapport avec le thème du spectacle afin de laisser une trace au spectateur. Ce document pourra être distribué à l'entrée dans chaque salle de spectacle.

Article 7 – Cession de droits

Jusqu'au 31 décembre 2021, l'auteur cède gratuitement ses droits à l'équipe artistique qui choisira de créer la pièce et s'engage à ne pas déposer de dossier ouvrant un accès aux droits avant cette date.

Contact : Région Grand Est / Freddy Staath 03 88 15 69 43 ou freddy.staath@grandest.fr